

Classes uniques de Passy

Il faut bien trouver quelque part les suppressions de postes dans l'éducation nationale !

A la rentrée 2008, l'école des Ruttets a fermé ses portes.

A la rentrée 2008, l'école de Joux a obtenu un sursis, mais pour combien de temps? Le temps de la construction de l'école du chef-lieu ?

Mais celle-ci ne serait pas terminée pour la rentrée 2009 !

Est-ce que Joux va quand même fermer à cette date ?

On peut s'en inquiéter d'autant plus que Bay semble également être en voie de fermeture!

A qui le tour maintenant?

Qu'est devenu le service public de proximité?

Fidèle à l'engagement pris par la liste "Citoyenne et Républicaine" durant les dernières municipales, nous défendrons ces services et serons à vos côtés si vous le souhaitez !

Stable ou mourant ?

Aucune inquiétude nous dit-on pour la construction de l'école du Chef-Lieu. Les experts sont formels !

Donc, on construit une école sur un sol dit « stable », mais la route juste au-dessus s'affaisse, menaçant également les maisons voisines. Tout bouge et c'est dans le DICRIM de Passy, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Après ça, pas d'inquiétude, nos enfants seront en sécurité ; oui ! Mais jusqu'à quand ? Les tenants d'une école dans la plaine vont être ravis : l'école y glissera peut-être un jour !

Des sous, des sous...

Le conseil municipal de Passy vient de décider de modifier la répartition de l'enveloppe indemnitaire attribuée aux élus de la majorité, ainsi qu'à l'adjoint des Plagnes.

Désormais, en plus du maire, des adjoints et d'un conseiller délégué, c'est tout le groupe majoritaire qui va toucher un subside (à l'exception de deux conseillers qui ont refusé).

S'il est normal que des élus passant du temps à travailler pour la collectivité soient indemnisés, en revanche, c'est peut-être superflu pour ceux qui se contentent de lever la main au moment propice à la séance mensuelle du conseil municipal.

Enfin, peut-être cet émolument les poussera-t-il à nous faire connaître le son de leur voix ?

Le service minimum

Dysfonctionnement maximum !

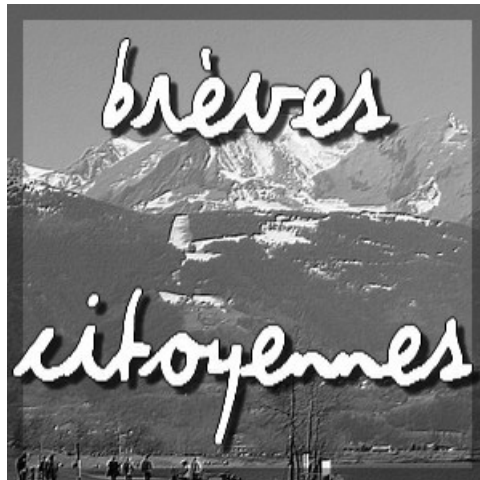
Nous regrettons que la municipalité n'ait pas donné de réponse claire et politique concernant « le service minimum dans les écoles ».

En effet, le conseil municipal n'aurait pas dû rentrer dans le jeu du gouvernement !

Qui sera responsable le jour où un problème surgira, alors que les enfants étaient gardés par des personnes qui ne sont pas habilitées à le faire ?

Le gouvernement ? Non ! La municipalité.

A l'avant veille du jour J (le 20 novembre), un appel a été lancé à tous les personnels de mairie : secrétaires, jardiniers, policiers municipaux, adjoints...). Loin de douter de leurs compétences respectives dans leurs domaines, seront-ils à même de garder



chacun une quinzaine d'enfants, sans y être préparés ? Sauront-ils agir pour ceux dont un protocole médical est mis en place par l'école en coopération avec le médecin scolaire et les parents (problèmes d'asthme, diabète, allergies...) ?

Sauront-ils agir, en cas d'évacuation, de tremblement de terre, conformément aux PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) mis en place dans les écoles ? Auront-ils le temps de prendre connaissance de tous ces documents pour assurer la sécurité des élèves ?

Il est vrai que la loi prévoit de rémunérer les municipalités pour la mise en place de ce service. Les personnes mobilisées en verront-elles la couleur ? Assurément, la politique du gouvernement consiste dans beaucoup de domaines à ne pas assumer ce qu'il installe pour des raisons électorales.

Voilà pour la forme, maintenant sur le fond : nous considérons que cela est une atteinte au droit de grève, pourtant garanti dans la Constitution française.

Nous devons tous comprendre que les suppressions de près de 25 000 postes sur 2 ans auront des conséquences graves sur la qualité de l'enseignement dispensé à nos enfants, alors que nous voulons tous pour eux le meilleur !

« L'éducation coûte cher ? Essayez donc l'ignorance ! » disait **Abraham LINCOLN**

de l'art du « trou »

en pleine crise financière

D'après le FMI, pour les pays membres du G7 la part des salaires dans le PIB a baissé de 5,8 % entre 1983 et 2006.

D'après la commission européenne, la part des salaires au sein de l'Europe a chuté de 8,6 % et en France de 9,3 %.

Lorsque l'on sait que le PIB de la France s'élève à près de 1800 milliards d'euros, on peut estimer au minimum un mouvement financier de plus de 100 milliards d'euros par an qui se déplacent du travail vers le capital.

(Plus d'une dizaine de fois le déficit de la sécu - 12 milliards d'euros - , une vingtaine de fois le déficit des retraites - 4,6 milliards d'euros)

Il est vrai que ces trous sont beaucoup plus médiatisés en ces temps de mondialisation néolibérale que celui creusé par les actionnaires dans la poche des salariés !

non à la privatisation

de « la poste »

La privatisation de « LA POSTE » ne fait aucun doute. En effet, le gouvernement fidèle au modèle libéral aujourd'hui en échec, continue malgré tout sa politique de destruction du service public de proximité !

Plus de poste au chef-lieu (mais une belle boîte jaune !), plus qu'un guichet au Plateau d'Assy, tandis que la poste de Chedde est pour l'instant maintenue grâce à une forte mobilisation émanant d'un militant connu de tous.

Nous devons nous mobiliser chaque fois que cela s'avère nécessaire : ça peut marcher. Dans plusieurs villages, en Bretagne et ailleurs, grâce à une mobilisation de la population, l'état a fait marche arrière sur ces projets de fermeture !

Et la privatisation c'est un très grand nombre de fermeture en perspective !

Alors, signons toutes les pétitions qui circulent pour que continue à vivre le service public de proximité.